

# VILLE DE BOUXWILLER

67330

03/2018

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 5 avril 2018**

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

*Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 24 Procurations : 2*

### **PRESENTS**

- \* M. JANUS Alain, Maire
- \* M. HEINTZ Marc, 1<sup>er</sup> Adjoint
- \* Mme ROTH Ruth, 2<sup>e</sup> Adjointe
- \* M. TOUSSAINT Daniel, 3<sup>e</sup> Adjoint
- \* Mme LAPORTE Véronique, 4<sup>e</sup> Adjointe
- \* M. LE GOFF Jean-Charles, 5<sup>e</sup> Adjoint
- \* M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- \* M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM
- \* M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- \* Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- \* M. FATH Stéphane
- \* M. FRITSCH Daniel
- \* Mme GATAUX Nathalie
- \* Mme GOETZ Joëlle
- \* Mme HAMM Danielle
- \* M. HUMANN Marcel
- \* Mme JACKY Sylvie
- \* M. LANG Jérôme
- \* Mme MEHL Louisa
- \* M. MEYER Marc
- \* Mme REIXEL Anny
- \* Mme SCHWEITZER Laetitia
- \* M. SUTTER Mathieu
- \* M. VEIT Bernard

### **MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

- \* Mme SIEFER Astride, procuration à M. P. MICHEL
- \* Mme ÖZDEMIR Fatma, procuration à Mme R. ROTH

### **MEMBRE ABSENT NON EXCUSE**

- \* Mme MEHL Elodie

**Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Mathieu SUTTER est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

**Point 2 : Compte-rendu de la séance du 20 février 2018**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2018. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner**

1) Dossier N° 0012 : Bâti 41, Grand'rue à Bouxwiller

\* Section : 2

\* Parcelle : 14

\* Superficie totale : 2,78 ares

\* Prix de vente : 44 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0013 : Bâti 8, rue Principale à Imbsheim

\* Section : 27

\* Parcelle : 297 - 340

\* Superficie totale : 3,88 ares

\* Prix de vente : 122 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 0014 : Bâti 41, Grand'rue à Bouxwiller

\* Section : 2

\* Parcelle : 14

\* Superficie totale : 2,78 ares

\* Prix de vente : 80 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 0015 : Bâti 5, rue du Maréchal Foch à Bouxwiller

\* Section : 9 / 9 / 17

\* Parcelle : 98 / 106 / 163

\* Superficie totale : 9,6 ares

\* Prix de vente : 125 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0016 : Bâti 13, Grand'rue à Riedheim

\* Section : 23

\* Parcelle : 75

\* Superficie totale : 9,64 ares

\* Prix de vente : 130 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

#### **Point 4 : Taux d'imposition des contributions directes 2018**

Suite à la tenue de la Commission des Finances le 27 mars 2018, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux votés en 2017, qui s'établissent comme suit :

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	13,85 %	13,85 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,57 %	14,57 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,10 %	49,10 %

#### **Point 5 : Cotisation au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin**

Pour 2018, le montant de la cotisation au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin s'établit comme suit :

<b>COTISATIONS GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE (6474)</b>				
		Base	Agents	Total
<b>CNAS 2018</b>		211,00	47,00	9 917,00
<b>TOTAL CNAS</b>				9 917,00
<b>Garantie Obsèques</b>	Cotisations	37,20	46,00	1 711,20
<b>TOTAL Garantie Obsèques</b>				1 711,20
<b>TOTAL GENERAL</b>				11 628,20

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 11 628,20 € au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin pour les cotisations 2018 au CNAS et à la Garantie Obsèques.

## **Point 6 : Installation d'un système de traitement du calcaire au forage de Bouxwiller**

En juin 2017, un système de traitement magnétique du calcaire a été installé sur le forage de Griesbach-le-Bastberg, alimentant en eau potable les 3 communes associées. L'objectif recherché était, à terme, de faire bénéficier l'ensemble des habitants d'un système de traitement du calcaire.

Suite à la mise en place de ce test, des résultats ont été présentés à la Commission d'Urbanisme élargie du 8 février 2018, en vue d'installer éventuellement ce même dispositif à Bouxwiller. Néanmoins, face aux faibles retours des habitants sur ce sujet, la Commission a fait le choix de distribuer un questionnaire aux habitants des communes associées et de se prononcer en fonction de ces réponses.

Les résultats du questionnaire ainsi que du suivi réalisé sur des ballons d'eau chaude sont présentés en séance au Conseil Municipal et démontrent la pertinence du dispositif.

Par 24 voix pour et 2 abstentions (Alain Meiss et Bernard Veit), le Conseil Municipal se prononce pour l'équipement du forage de Bouxwiller de ce même système magnétique de traitement du calcaire et autorise le Maire à signer les actes administratifs et comptables y afférents.

## **Point 7 : Budget 2018**

Monsieur le Maire rappelle que la présentation des budgets primitifs 2018 a été précédée par un débat d'orientation budgétaire, qui s'est tenu le 20 février 2018 et par une étude approfondie en Commission des Finances le 27 mars 2018. Il soumet au Conseil Municipal les grandes orientations de ces budgets :

### **A. Gestion générale**

#### **1. Produit fiscal attendu**

Le produit fiscal attendu des 3 taxes, pour l'année 2018, s'élève à 1 274 911 €, répartis de la façon suivante :

Libellés	Bases d'imposition prévisionnelle 2018	Taux votés	Produits correspondants 2018
Taxe d'habitation	3 904 000	13,85%	540 704
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 625 000	14,57%	673 863
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	122 900	49,10%	60 344

TOTAL du produit fiscal attendu

1 274 911

2. Acte budgétaire

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 arrêté aux chiffres suivants :

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	2 330 600,00
Recettes	2 330 600,00
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	4 319 000,00
Recettes	4 319 000,00

B. Service de l'eau

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du Service de l'Eau arrêté aux chiffres suivants :

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	374 910,00
Recettes	374 910,00
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	139 330,00
Recettes	139 330,00

C. Service de l'Assainissement

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 du Service de l'Assainissement arrêté aux chiffres suivants :

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	770 400,00
Recettes	770 400,00
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	895 400,00
Recettes	895 400,00

**D. Lotissement les Coteaux**

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 du Lotissement Les Coteaux arrêté aux chiffres suivants :

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	378 877,86
Recettes	378 877,86
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	199 438,93
Recettes	199 438,93

**E. Zone Industrielle Est**

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la Zone industrielle Est arrêté aux chiffres suivants :

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	160 569,12
Recettes	160 569,12
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	178 584,56
Recettes	178 584,56

**Point 8 : Horaires d'entrées et de sortie des écoles**

Appelés à délibérer sur les rythmes scolaires après consultation des parents d'élèves, les conseils d'école de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Bouxwiller, ainsi que celui du RPI Griesbach - Imbsheim - Printzheim - Riedheim, se sont prononcés pour un retour à la semaine de quatre jours à la rentrée de septembre 2018.

Pour permettre au Maire de demander une dérogation au cadre général de quatre jours et demi, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur les nouveaux horaires d'entrée et de sortie des différentes écoles pour la rentrée 2018, à savoir :

- ✓ **Horaires pour l'école maternelle de Bouxwiller :**  
8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 – 16 h 00 (Lundi-mardi-jeudi-vendredi)
- ✓ **Horaires pour l'école élémentaire de Bouxwiller :**  
8 h 15 – 11 h 45 et 13 h 45 – 16 h 15 (Lundi-mardi-jeudi-vendredi)
- ✓ **Horaires pour l'école élémentaire de Griesbach-le-Bastberg:**  
8 h 25 – 11 h 40 et 13 h 30 – 16 h 15 (Lundi-mardi-jeudi-vendredi)
- ✓ **Horaires pour l'école élémentaire d'Imbsheim :**  
8 h 30 – 11 h 45 et 13 h 35 – 16 h 20 (Lundi-mardi-jeudi-vendredi)
- ✓ **Horaires pour l'école élémentaire de Printzheim :**  
8 h 35 – 11 h 50 et 13 h 40 – 16 h 25 (Lundi-mardi-jeudi-vendredi)
- ✓ **Horaires pour l'école élémentaire de Riedheim:**  
8 h 40 – 11 h 55 et 13 h 45 – 16 h 30 (Lundi-mardi-jeudi-vendredi)

#### **Point 9 : Renégociation d'emprunt garanti**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les éléments initialement fournis par le Lycée Schattenmann étaient erronés. En conséquence, il soumet au Conseil Municipal le texte de la nouvelle délibération, à savoir :

Par délibération du 29 novembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de garantir l'emprunt N° 201 013 02 d'un montant de 500 000 € contracté auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Bouxwiller par l'association gestionnaire du Lycée Schattenmann.

Monsieur le Maire expose que l'UNREP Est, Association gestionnaire du Lycée Schattenmann, sollicite la garantie de la Commune suite à la renégociation de ce prêt à contracter auprès du CREDIT MUTUEL destiné au financement de la construction de l'extension du Lycée Schattenmann.

La Commune de Bouxwiller accorde sa garantie à l'UNREP Est, Association Gestionnaire du Lycée Schattenmann, pour le remboursement d'un emprunt de 148 245,72 euros, que cet organisme se propose de contracter auprès du CREDIT MUTUEL, au taux de 3.80 % l'an, pour une période supplémentaire de 15 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022.

**Cette garantie respecte les dispositions de la loi N° 88-13 du 5 janvier 1988 et du décret n° 88-366 du 18 avril 1988.**

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du CREDIT MUTUEL, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le CREDIT MUTUEL discute au préalable l'organisme défaillant.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à voter en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des annuités.

Monsieur Alain Janus, Maire, est autorisé à intervenir au nom de la Commune au contrat de prêt à souscrire par UNREP EST.

Cette délibération, adoptée à l'unanimité, annule et remplace celle du 20 février 2018 (point 8).

**Point 10 : Remboursement de frais de représentation au Marché de Pâques à Babenhausen**

Les 24 et 25 mars 2018, Madame Laure Lickel et M. Robert Bittendiebel ont représenté la Ville et ont fait la promotion du Musée du Pays de Hanau au Marché de Pâques de Babenhausen.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour le remboursement des frais de mission avancés à cette occasion par les deux participants, qui s'élèvent à 176,00 €.

Vu,  
Le Secrétaire de Séance

